

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes • 1er février 2019

# Recensement de la population 2019 : le point en Bretagne

### Le calendrier de la collecte

- Commencée le 17 janvier, la collecte s'achèvera le :
  - 16 février 2019 pour les 238 communes de moins de 10 000 habitants
  - 23 février 2019 pour les 37 communes de 10 000 habitants ou plus.

### Les chiffres clés au 31 janvier

**3 logements sur 5**

déjà recensés,  
soit 190 000 logements



**plus de 300 000**

bulletins individuels déjà collectés...

**... dont 185 000**

réponses par internet



### Un acte simple, un geste civique utile à tous !

- Le recensement c'est **utile** :
  - Il permet de déterminer la population officielle de chaque commune.
  - Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population (âge, profession, conditions de logement, etc), pour notamment prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc) et déterminer les réseaux de transports à développer.
- Le recensement c'est **simple** :
  - Un agent recenseur, recruté par votre mairie et muni d'une carte tricolore, vous rend visite.
  - Il vous propose de répondre sur internet ou de remplir des questionnaires papier.
- Le recensement c'est **sûr** :
  - Toutes vos informations sont strictement confidentielles.
  - L'insee est le seul organisme habilité à exploiter vos informations.

Pour en savoir plus sur l'enquête du recensement : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

Relations presse : Christelle Marcault  
02 99 29 34 90 - [communication-bretagne@insee.fr](mailto:communication-bretagne@insee.fr)